

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et de la cohésion des
territoires

Arrêté du 18 décembre 2023

portant inscription au tableau d'avancement au grade
d'architecte et urbaniste général de l'État au titre de l'année 2024

NOR : TREK2333916A

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 modifié portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2014 fixant les pourcentages mentionnés aux articles 12 et 14-3 du décret n°2004-474 du 2 juin 2004 portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTECT en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2024 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir au tableau d'avancement du grade d'architecte et urbaniste général de l'État au titre de l'année 2024 est fixé à 2.

Arrête

Article 1^{er}

Les architectes et urbanistes de l'État en chef, dont les noms suivent, sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'architecte et urbaniste général de l'État au titre de l'année 2024 et promu à ce grade à compter du 1^{er} janvier 2024.

CIVILITÉ	NOM	PRENOM
Mme	LATTRAYE	Anne-Lorraine
M.	VALENTON	Hugues

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 décembre 2023

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur des ressources humaines,

Jacques CLEMENT